



Voyage : refuser une modification du programme

Avant votre départ, l'agence de voyages vous annonce que certaines des prestations essentielles du séjour que vous avez acheté ne pourront pas être fournies. Vous pouvez demander, de préférence par lettre recommandée avec avis de réception, l'annulation du voyage, le remboursement de son prix ainsi qu'éventuellement des dommages-intérêts.

*Elise Dupond
42 rue de Villiers
92300 Levallois-Perret*

*Voyages sans soucis
9 rue de la Gare
92200 Neuilly-sur-Seine*

A Levallois-Perret, le 12 octobre 2016

Objet : demande d'annulation d'un voyage

Madame, Monsieur,

Le 5 septembre dernier, vous m'avez vendu un voyage en Egypte devant se dérouler du 10 au 17 décembre prochain (réf. dossier n° 352852 ED 92). Le voyage devait comporter notamment une excursion de trois jours à Louxor avec plusieurs conférences. Par courrier du 8 octobre, vous m'indiquez que cette excursion ne pourra avoir lieu. En remplacement vous me proposez une visite de deux jours du Caire sans conférence.

Cette excursion à Louxor constituant l'un des points forts de mon voyage, je vous demande, conformément à l'article L 211-13 du Code du tourisme, la résiliation du contrat qui nous lie, le remboursement sous 8 jours des sommes que je vous ai versées, soit 795 €, ainsi que le versement de 300 € de dommages-intérêts.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Elise Dupond

savoir → Si après votre départ l'agence de voyages modifie l'une des prestations essentielles de votre séjour, vous pouvez refuser la modification proposée. Dans ce cas, l'agence de voyages doit assurer votre retour soit vers votre lieu de départ soit vers une autre destination choisie d'un commun accord. Il en sera de même si l'agence est dans l'incapacité de vous fournir une prestation de remplacement. A votre retour, vous pourrez bien évidemment demander le remboursement de l'ensemble des sommes que vous avez versées et des dommages-intérêts en réparation de votre préjudice.